



FLASH INFO

ASS CSE EXTRAORDINAIRE 20 NOVEMBRE 2020

REVALORISATIONS SALARIALES

À compter du 1er décembre 2020, seront versés les deux volets du Ségur.

Apparaîtront donc sur le bulletin de salaire de décembre 2020 :

- 3 lignes, septembre-octobre-novembre avec à chaque fois 117€ brut
- 1 ligne forfait Ségur de 238€ brut

Les revalorisations entrent dans le brut et dans l'assiette de calcul des indemnités journalières, dans l'indemnisation maladie ou d'un mi-temps thérapeutique.

Elles ne rentrent pas dans le calcul minimum des garanties MGEN. Le salarié qui bénéficie du complément de salaire pour respecter le minimum MGEN va percevoir s'il est éligible le forfait Ségur de 238€ brut.

A noter : Ces montants sont au prorata du temps de travail.

Sont exclus les médecins et pharmaciens, et plus encore, nos collègues et collaborateurs du HANDICAP, SSIAD de CAIRE VAL, IFSI de La VERRIERE, Riec-sur-Belon. **La CFDT ne peut accepter ces iniquités que nous contestons et contesterons sous plusieurs formes.**

INFORMATION CONSULTATION covid-19 et dérogation durée du travail au sein des établissements de la MGEN action sanitaire et sociale (article L. 2312 - 8 du code du travail).

12 établissements en ont fait la demande... si pour certains établissements, le dialogue et la concertation avec les équipes et les IRP permettent d'affronter cette crise de façon commune et pertinente, malheureusement ce n'est pas une généralité. Lors de la première vague, pour certaines directions, la crise aura été un tremplin permettant d'instaurer des plannings en 12H50.

L'employeur nous informe que dans ce contexte de crise sanitaire les salariés auront la possibilité de déposer les RTT dans le CET et nous affirme également que les Rtt, congés, Rcf, repos hebdomadaires non pris, ne seront pas perdus ... **Heureusement !**

Communications employeur

Madame Christine TOUSSAINT directrice de l'EHPAD de Saint Cyr devrait rejoindre Madame Stéphanie ROGER au niveau du bureau national MGEN.

Monsieur Philippe LOVATO serait en charge d'une direction commune de l'EHPAD de Saint CYR et du SSR Pierre CHEVALIER à compter du 1er décembre 2020.

Adhérez en ligne <https://cfdt.fr>

Pour tout renseignement : contacter votre délégué syndical local

Ou Céline Martinez, Déléguée centrale MGEN ASS : 06 87 56 81 73

Ou Gilles Fouache, représentant syndical CSE ASS : 06 99 16 16 37